

CESSION DE PARTS SOCIALES

SARL 3DI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 500 €
Siège Social : 65 Rue des Capucins 27400 Les Andelys
RCS D'EVREUX B 520 169 160

DÉPOSÉ AU TRIBUNAL

17 AOUT 2010

DE COMMERCE D'EVREUX

L'AN DEUX MILLE DIX, LE 12 JUILLET

Les soussignés visés ci-dessous sont convenus d'une cession de parts sociales, objet du présent acte,

LE CEDANT :

1. M. GEPPERT Hans, né le 8 aout 1982 à Aubergenville (95), de nationalité française, domicilié au 41 Rue Jules Vallés Apt.60-L 41 95490 Vauréal.

Ci-après désignés sous le vocable « LE CEDANT » D'UNE PART,

LES CESSIONNAIRES :

1. M. BLAVIN Franck, né le 22 décembre 1961 à Maisons Laffitte (78), de nationalité française, domicilié au 65 Rue des Capucins 27400 Les Andelys.
2. Mlle. BLAVIN, née le 3 juin 1987 à Poissy (78), de nationalité française, domicilié au 5 Grande Rue 95000 Boissémont.

Ci-après désignée sous le vocable « LES CESSIONNAIRES » D'AUTRE PART

DECLARATIONS :

Le Cédant ainsi que les Cessionnaires déclarent :

- qu'ils sont nés ainsi que précité,
- qu'ils disposent de la pleine capacité civile,
- qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation actuelle, qu'ils n'ont été et ne font l'objet d'aucune mesure ou sanction

PREALABLEMENT, IL EST EXPOSE

1. Que suivant un acte SSP en date du 22 Janvier 2010, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée « SARL 3DI », au capital de 2 500 €, pour une durée de 99 ans, dont le siège social est au 65 rue des Capucins - 27400 Les Andelys.
2. Que le capital social de 2 500 € est divisé en cinquante (50) parts de cinquante (50) euros chacune, partiellement libérées, se trouve actuellement réparti entre :

- M. BLAVIN Franck	24 parts
- M. GEPPERT Hans	26 parts
Soit au total :	50 parts
3. Que la société SARL 3DI est régulièrement inscrite au registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le n° 520 169 160
4. Que M. BLAVIN Franck est le gérant de la société.

CESSION DE PARTS SOCIALES

1. Cession de part de M. GEPPERT Hans à M. BLAVIN Franck et Mlle BLAVIN Aline:

Le Cédant cède et transporte aux Cessionnaire, qui accepte, (26) parts, partiellement libérées, des vingt six (26) parts qu'il possède dans la société SARL 3DI.
Les cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, avec tous les droits y attachés. Il aura seul droit aux bénéfices de l'exercice en cours, qui seraient attribués aux parts cédées, à compter de ce jour. A cet effet, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous les droits et actions attachés aux parts cédées.

ORIGINE DE LA PROPRIETE

Le cédant est propriétaires des 26 parts cédées pour les avoir acquises lors de la création de la société le 22/01/2010.

NANTISSEMENT

Le cédant déclare que les parts cédées sont libres de tout nantissement, saisie ou autre mesure quelconque pouvant faire obstacle à la présente cession, anéantir ou réduire les droits du cessionnaire.

PRIX

Les présentes sont consenties et acceptées moyennant le prix total de

1. Cession de 1 part de M. GEPPERT Hans à M. BLAVIN Franck: 1 Euro.
2. Cession de 25 parts de M. GEPPERT Hans à Mlle. BLAVIN Aline : 1 Euro.

Payé à l'instant, en espèce, donnant bonne et valable quittance.

INTERVENTION DES ASSOCIES

Cette cession a été acceptée et approuvée par tous les associés au terme de l'AGE du 12/07/2010.

FORMALITES, FRAIS

1. PUBLICITE DE LA CESSION :
Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, le présent acte sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.
2. FORMALITES FISCALES :
En vue de la formalité d'enregistrement, les cédants déclarent que les parts cédées représentent des apports en numéraires, et que ces parts n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 150A bis du CGI.
3. MISE A JOUR DES STATUTS :
A la suite de cette cession, les statuts ont été modifiés en conséquence.
4. FRAIS :
Les frais, droits et honoraires du présent acte et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.
5. ELECTION DE DOMICILE :
Pour l'exécution des présentes et de leur suite, les parties font élection de domicile en leurs adresses respectives, tel que précisé en tête.

Fait en 6 exemplaires, dont un pour l'enregistrement, et deux pour le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

LE CEDANT



LES CESSIONNAIRES



Enregistré à : **SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE LOUVIERS**

Le 17/08/2010 Bordereau n°2010/1 042 Case n°2

Ext 2910

Enregistrement : 50 €

Pénalités : 6 €

Total liquidé : cinquante-six euros

Montant reçu : cinquante-six euros

La Contrôleuse

Edric FILIOT
Cofin Neuse

